



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/51/L.8  
15 octobre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante et unième session  
Genève, 4-15 octobre 2004  
Point 6 de l'ordre du jour

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AU  
PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT UN  
INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

**Résumé du Président**

1. Le Conseil a examiné le point 6 de l'ordre du jour en séance plénière le 8 octobre 2004. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a fait une déclaration liminaire et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a prononcé un discours introductif. La note d'information (TD/B/51/4) et le document de séance (TD/B/51/CRP.1) du secrétariat ont été présentés par la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

2. Trente-cinq déclarations ont été prononcées sur ce point de l'ordre du jour par les représentants du Brésil (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Commission européenne (au nom de la Communauté européenne), du Mexique (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe), du Pakistan (au nom du Groupe asiatique et de la Chine), du Nigéria (au nom du Groupe africain), du Bénin (au nom des PMA), de l'Égypte, de l'Inde, de la Chine, de la République islamique d'Iran, du Kenya, du Bangladesh, du Chili, des Philippines, de la Zambie, des États-Unis d'Amérique, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Japon, de la Fédération de Russie, de Maurice, de la Jamaïque, de Cuba, du Sénégal, de Sri Lanka,

de la République de Corée, du Venezuela, de la Norvège, du Bélarus, du Canada, de la Suisse, de l'Éthiopie, du Soudan et de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.

3. La plupart des participants ont fait l'éloge de la note du secrétariat, qui rendait compte de manière exhaustive des questions relatives au développement soulevées dans les négociations commerciales de l'après-Doha à la suite de la onzième session de la Conférence et de la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 1<sup>er</sup> août 2004 («ensemble de résultats de juillet»). En outre, de l'avis de nombreux participants, les déclarations liminaires du secrétariat avaient abordé des questions importantes que le Conseil du commerce et du développement devait examiner. Par ailleurs, au cours de sa précédente session, le Conseil avait contribué à cerner les enseignements tirés de Cancún au titre de ce même point de l'ordre du jour, et à déterminer le rôle accordé au développement dans les négociations. De nombreux participants ont estimé aussi que les débats de la présente session consacrés au point 6 de l'ordre du jour renforceraient la confiance et le consensus, contribuant ainsi à faire progresser les négociations sur de nombreuses questions traitées dans l'ensemble de résultats de juillet. Le débat est résumé ci-après.

**A. Progrès accomplis depuis Cancún: Onzième session de la Conférence et adoption de l'ensemble de résultats de juillet à l'OMC**

4. Les négociateurs des questions commerciales pouvaient tirer un enseignement fondamental des événements de Cancún, de São Paulo et de Genève, à savoir que la question du développement comptait, et par conséquent, que les Accords de l'OMC devaient tenir compte des préoccupations des membres en matière de développement et de commerce pour que le cycle actuel de négociations commerciales multilatérales aboutisse. Ils avaient ainsi appris qu'ils devaient honorer la promesse que contenait la Déclaration de Doha dans le domaine du développement, non pas comme une conséquence de l'accès aux marchés et dans le cadre des négociations sur les règles, mais parallèlement en tant que question faisant partie intégrante des engagements de libéralisation. Même si les trois années qui s'étaient écoulées depuis Doha avaient été difficiles, les participants étaient d'avis que cet objectif était réaliste. Selon certains, même si les négociations de Doha ne pourraient se conclure avant la Sixième Conférence ministérielle prévue à Hong Kong en 2005, elles avaient de bonnes chances d'aboutir d'ici 2006.

5. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a souligné que la CNUCED s'efforçait d'aider de manière active à ce que la promesse de développement faite à Doha soit tenue, grâce à ses activités d'assistance technique, à ses analyses et travaux de recherche et à la formation de consensus lors de ses délibérations intergouvernementales.
6. Le Directeur général de l'OMC partageait l'opinion du secrétariat de la CNUCED selon laquelle: «La Décision du Conseil général de l'OMC réaffirmait avant tout la valeur du multilatéralisme, réinstaurait la viabilité du programme de travail de Doha, reconfirmait le caractère essentiel des questions de développement et engageait à nouveau les membres de l'OMC à donner corps aux aspects relatifs au développement du programme de travail de Doha. Elle confirmait à nouveau la place du traitement spécial et différencié en tant qu'élément à part entière des Accords de l'OMC. Elle contribuait à réduire les incertitudes du système commercial multilatéral et apaisait les craintes protectionnistes.». Le Directeur général a ajouté que cette décision constituait une excellente rampe de lancement pour les travaux futurs et pour la conclusion des négociations en temps voulu. L'intégration des pays en développement dans le système commercial était l'une des tâches les plus ardues qui attendait l'OMC. Le Directeur général a fait observer que beaucoup restait à faire et que les prochains mois seraient cruciaux.
7. Comme il avait été confirmé dans le Consensus de São Paulo, les pays étaient attachés au système commercial multilatéral et partageaient tous la responsabilité de le défendre et de le sauvegarder. En ce qui les concernait, les pays en développement ont souligné qu'ils avaient joué un rôle très constructif pour remettre le cycle de Doha sur la bonne voie et avaient démontré leur volonté de trouver un terrain d'entente pour préserver le système commercial multilatéral. De nombreux participants de pays en développement craignaient que les négociations soient infructueuses si des progrès concrets n'étaient pas accomplis pour tenir compte de leurs préoccupations en matière de développement et parvenir à des résultats équilibrés dans chaque domaine de négociation et entre les différents domaines.
8. L'accès aux marchés et l'assistance technique jouaient un rôle essentiel en vue d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'offre et leur compétitivité dans les secteurs traditionnels et nouveaux où ils possédaient un avantage comparatif et étaient complémentaires. De nombreux pays ont souligné que le système commercial multilatéral devrait accroître, et non pas entraver,

l'aptitude des pays en développement à adopter des politiques qui servaient les objectifs nationaux de développement.

9. Compte tenu de l'interdépendance croissante des pays dans une économie mondialisée, certains participants ont jugé important de concilier au mieux la marge d'action nationale et les disciplines et engagements internationaux. Tout en reconnaissant qu'il incombait à chaque gouvernement d'évaluer les avantages d'un système commercial multilatéral réglementé et prévisible et les engagements qui en découlaient d'une part, et les contraintes que celui-ci posait, d'autre part, un certain nombre de participants ont souligné la nécessité d'une cohérence globale.

#### **B. Les résultats de juillet: Les principaux facteurs de progrès dans la question du développement**

10. Il a été admis que l'accord de juillet marquait dans les négociations le début d'une nouvelle et difficile étape qui serait plus technique et plus délicate sur le plan politique. La dynamique des négociations que l'on avait retrouvée juste avant l'adoption des résultats de juillet devrait être préservée et entretenue afin de faire aboutir les négociations.

11. Il a été souligné que la principale difficulté à laquelle se heurtaient les membres de l'OMC dans la nouvelle phase de négociations était de répondre, dans le cadre de négociations sur le fond, à l'objectif, énoncé à Doha, de mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur du programme de travail. La prise en compte des questions de développement exigerait des efforts responsables et concertés de toutes les parties visant à aborder les dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans tous les domaines de négociation et à répondre aux questions et préoccupations liées à la mise en œuvre. Des solutions devaient aussi être trouvées aux problèmes particuliers des membres dans le domaine du commerce et du développement. Dans ce contexte, on a fait observer qu'il fallait tenir compte des besoins particuliers des pays en développement en matière de développement, de ressources financières et de commerce, étant donné qu'il n'existait pas de stratégie de commerce et de développement unique et universelle.

12. On a jugé particulièrement important que le système commercial multilatéral soit sensible aux besoins particuliers des PMA. Tous les produits de ces pays avaient besoin de bénéficier d'une admission en franchise et hors contingents dans les pays développés et dans les autres pays

ayant la possibilité d'accorder ce traitement préférentiel, comme il était préconisé dans divers accords internationaux et dispositions prévoyant des exemptions aux engagements de réduction des droits de douane et des subventions. En outre, un certain nombre de délégations ont évoqué la nécessité de répondre aux besoins particuliers de développement des petits pays, notamment des petits États insulaires en développement, dont l'économie demeurerait très vulnérable aux chocs extérieurs, notamment aux catastrophes naturelles. En outre, les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit en matière de développement lié au commerce ont été mis en évidence.

13. L'agriculture jouait un rôle central dans les négociations et revêtait une importance particulière pour le développement et la réduction de la pauvreté. Une réforme et une libéralisation véritables du secteur de l'agriculture permettraient de mettre en place des règles du jeu uniformes et procureraient des avantages aux pays en développement exportateurs. On a fait observer que les modalités des négociations devraient porter aussi sur un traitement spécial et différencié opérationnel et effectif et prendre en compte, dans les trois piliers, les impératifs particuliers de développement tels que la sécurité alimentaire et le développement rural, notamment au moyen des produits spéciaux et des mécanismes de sauvegarde spéciale. Certaines délégations ont considéré qu'une attention particulière devrait être accordée à la mise en place de mécanismes visant à remédier aux conséquences néfastes des termes de l'échange pour les pays importateurs nets de denrées alimentaires.

14. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'honorer l'engagement d'examiner de manière «ambitieuse, rapide et spécifique» les questions soulevées par l'initiative sectorielle sur le coton. Les préoccupations particulières des pays tributaires de produits de base dans le domaine du commerce et du développement devaient être prises en compte car ces pays continuaient d'être marginalisés dans le commerce international. Le rapport du Groupe de personnalités créé par la CNUCED à la demande de l'Assemblée générale a été évoqué.

15. Étant donné que les articles manufacturés représentaient 75 % des exportations des pays en développement, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles donnait la possibilité de mener une stratégie positive de négociation commerciale. On a souligné que pour aboutir à un résultat équilibré et axé sur le développement, il faudrait approfondir des points particuliers de certains éléments contenus dans le cadre relatif à l'accès aux marchés pour les produits non

agricoles, notamment la formule adoptée, les questions liées au traitement des droits de douane non consolidés, la flexibilité accordée aux pays en développement, la question de la participation à la composante tarifaire sectorielle et les préférences. Il a été jugé important de trouver la bonne formule.

16. Les participants se sont accordés à estimer que les problèmes d'ajustement des pays en développement victimes de l'effritement des préférences devaient être traités de manière satisfaisante.

17. Il était largement admis que les négociations sur les services pouvaient contribuer au développement. Il a été souligné que les résultats de juillet donnaient un coup de fouet à ces négociations en appelant les membres de l'OMC à soumettre leurs offres révisées d'ici mai 2005.

18. La facilitation du commerce pouvait certes favoriser les échanges, mais son coût était un motif de préoccupation. Il était donc louable que les résultats de juillet prévoient une nouvelle approche des négociations en liant les capacités financières, administratives et institutionnelles des pays en développement et le coût de la mise en œuvre à la fourniture de ressources financières et techniques suffisantes à ces pays ainsi qu'à l'étendue des engagements et au moment où ceux-ci seraient contractés.

### **C. Autres questions**

19. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance, pour le commerce et le développement, de la disparition totale et opportune du système de contingents dans le secteur des textiles et des vêtements d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les pays qui avaient imposé des restrictions ont fait part de leur engagement de respecter la date butoir prévue dans l'Accord sur les textiles et les vêtements pour l'élimination des derniers quotas. Les difficultés d'ajustement des PMA moins compétitifs et des petits pays fortement tributaires des exportations de textiles et de vêtements ont été évoquées car ces pays devraient être perdants. À ce propos, le document de séance du secrétariat sur les incidences de l'expiration de cet accord le 31 décembre 2004 – dans le cadre de la contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement – a été salué par de nombreux participants.

20. L'importance des négociations sur les règles de l'OMC a été soulignée. En outre, la nécessité de restreindre les mesures unilatérales ayant un effet extraterritorial a également été évoquée. Les négociations sur le commerce et l'environnement devaient servir les intérêts des pays en développement en matière de développement, d'environnement et de commerce. S'agissant des ADPIC, l'attention a été appelée sur les incidences de l'expiration prochaine de la période transitoire de protection des brevets de produit dans certains domaines tels que le secteur pharmaceutique, ainsi que sur la nécessité de mettre en place un mécanisme juridiquement applicable et exploitable pour garantir l'accès aux médicaments.

21. On a aussi insisté sur l'importance d'accélérer l'adhésion à l'OMC de tous les pays en développement et pays en transition, en particulier les PMA, conformément aux lignes directrices du Conseil général de l'OMC sur l'accession des PMA, sans obstacle politique et en tenant compte de leur stade de développement. En outre, les préoccupations des nouveaux pays membres devaient être dûment prises en compte dans les négociations.

#### **D. Un système commercial international en expansion**

22. Le rôle des accords commerciaux régionaux dans le système commercial international s'est accru avec la multiplication, l'essor et le renforcement des accords Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud, qui sont devenus un élément moteur de la nouvelle géographie du commerce. Cette évolution montre combien il importe d'assurer une interaction bénéfique et une cohérence entre les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral, en particulier dans le cadre des négociations de fond sur l'accès aux marchés et l'élaboration des règles dans le cadre du programme de travail de Doha. Si d'aucuns se sont inquiétés des incidences internes sur le développement des accords Nord-Sud dits «OMC-plus», il a été noté que des engagements poussés de ce type pouvaient favoriser l'essor du commerce et des flux d'investissement. Par ailleurs, les résultats positifs des accords commerciaux régionaux Nord-Sud ont été évoqués. Des progrès considérables avaient été enregistrés dans les accords Sud-Sud. La décision historique, adoptée en juin 2004, de lancer un troisième cycle de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) devrait contribuer à accroître le commerce Sud-Sud au niveau interrégional.

## **E. Rôle de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement**

23. La contribution constructive des activités de formation de consensus, d'analyse et de coopération technique de la CNUCED aux négociations commerciales multilatérales a été saluée par tous les participants. L'examen annuel, par le Conseil, des faits nouveaux se rapportant au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement a été jugé utile, en particulier car il donnait à tous les gouvernements la possibilité de débattre de questions en dehors de négociations formelles. Il a été noté que la CNUCED avait la mission particulière de contribuer en général aux négociations commerciales internationales. Étant donné que la CNUCED et l'OMC entretenaient des relations synergiques, les deux organisations étaient encouragées à renforcer leur coopération afin d'aider les pays à tirer des «gains pour le développement» des accords commerciaux multilatéraux.

24. Un hommage a été rendu aux programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier dans les principaux domaines des négociations de Doha et dans le cadre des accords commerciaux régionaux, qui revêtaient une importance particulière pour les pays en développement et les pays en transition. Les pays en développement ont remercié les donateurs de soutenir les programmes d'assistance technique liée au commerce de la CNUCED et leur ont demandé d'accroître leur appui afin que celle-ci puisse répondre aux demandes et besoins croissants des pays en développement.

-----